

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Réseau câblé

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société Comtoise de Vidéo-communication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux a, en janvier 1995 repris les contrats d'établissement et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans.

1. Activité du service délégué

Le flux d'abonnés nouveaux, fort en 1993 et 1994, a diminué en 1995 et 1996 pour revenir à 1 109 en 1997 (niveau de 1993).

Au total, la SCV enregistre 16 495 abonnés au 31 décembre 1997. La progression est continue depuis 1989 (697 seulement).

Sur le court terme, les flux d'abonnement sont donc erratiques. Sur le long terme, le réseau câblé tend à concerner un nombre toujours plus important de foyers.

2. Comptes du service délégué

Le contrat de concession implique une prise en charge directe par le délégataire de l'ensemble des frais liés à l'investissement et à l'exploitation.

* Investissement

Le coût des ouvrages réalisés jusqu'à maintenant est de 111 150 KF, dont :

. 104 197 KF pour le réseau,

. 6 953 KF pour la tête de réseau (station réception et centre de programmation).

* Exploitation

Le résultat net est négatif de - 10 376 KF.

Ce lourd déficit tend à diminuer avec le temps et l'augmentation du nombre d'abonnés : - 23 452 KF en 1992 ; - 25 500 KF en 1993 ; - 12 122 KF en 1996.

Le résultat d'exploitation est positif depuis 1996, ce qui est un signe très favorable.

L'essentiel du déficit vient donc du coût des investissements, sur le plan des amortissements.

Par nature, une infrastructure comme le câble ne peut être rentable avant plusieurs années.

«**M. JACQUEMIN** : Dans le cadre de ce contrat, est-ce que les engagements pris par le délégataire sont tenus ?

M. LE MAIRE : Dans l'ensemble, je crois que oui.

M. BARETJE : Il n'y a pas de problèmes particuliers avec le délégataire, simplement cela ne va peut-être pas aussi vite que nous le souhaiterions avec des explications que le délégataire nous a manifestement données. C'est vrai qu'il y a eu entre temps changement de délégataire donc une reprise et depuis notamment 1996, les choses vont nettement mieux puisqu'on a un résultat d'exploitation positif et l'essentiel du déficit, comme c'est indiqué, provient du coût des investissements. On a eu une bonne surprise au cours de ces dernières années de la part du délégataire qui commence à gagner de l'argent, comme il nous l'a expliqué, mais ce n'est pas notre problème».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.